

HOTEL DES VENTES MOBILIERES DE DAX

2-4 avenue Georges Clemenceau
40100 DAX

CONDITIONS DE VENTE



FRAIS VOLONTAIRES en sus des enchères (sous réserve d'annonce spécifique) : **22 % TTC**
FRAIS LEGAUX JUDICIAIRES en sus des enchères : **14,28% TTC (lots désignés par un astérisque *)**

1. **PAIEMENT** se fait expressément au comptant.

En salle : immédiat et intégral à la délivrance du bordereau acheteur (généralement en fin de vente)

- **Carte bancaire**,
- **Espèces (uniquement à la fin de la vente). Maximum 1 000 € par personne** pour l'ensemble des achats.
- **Chèque certifié ou bancaire impérativement accompagné de deux pièces d'identité au nom du chèque, et accepté uniquement pour les montants supérieurs à 1 500,00 €**
- **Virement bancaire instantané** (visible sur le compte de l'HOTEL DES VENTES après consultation)

Via INTERENCHERES : Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

- **Carte bancaire** (dans la limite de 1199€), **Virement bancaire** (au-delà de 1200€, à réception du bordereau adressé par mail après la vente)

En vous inscrivant à la vente en live, vous acceptez de ce fait que le site interencheres communique à **SVV LANDES ENCHERES** tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire, par conséquent vous autorisez **SVV LANDES ENCHERES**, si elle le souhaite, en fonction du montant adjugé, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

2. **RESPONSABILITE** : une exposition préalable permettant aux personnes de se rendre compte de l'état des lots, la responsabilité du Commissaire de Justice ne peut être engagée après la vente. **Aucune réclamation ne sera admise après la vente, celle-ci étant faite en l'état et sans garantie.**

Le transfert de propriété est subordonné au paiement intégral du bordereau.

Le transfert des risques intervient dès l'adjudication. L'adjudicataire supporte en conséquence tous les risques liés au bien, notamment perte, vol ou détérioration. La responsabilité du Commissaire de Justice ne pourra en aucun cas être retenue, ni pour quelque raison que ce soit après l'adjudication. L'acquéreur est le seul responsable des dommages qu'il causerait à autrui ou au bien d'autrui, et s'engage à les réparer.

3. **ENLEVEMENT** : uniquement sur parfait encaissement du bordereau.

- **en fin de vente pour les adjudicataires en salle.** (il pourra toutefois être sursis à l'enlèvement pour des raisons techniques : biens lourds, volumineux, etc...)

- **pour les adjudicataires en live et les ordres d'achat : enlèvement à l'initiative de l'acquéreur dans un délai de 21 jours** une fois l'adjudication prononcée. (se rapprocher de l'HOTEL DES VENTES pour les horaires d'ouverture)

L'HOTEL des VENTES ne procède ni à l'emballage ni à l'expédition des lots acquis. L'acquéreur informera l'HOTEL des VENTES des modalités qu'il a mis en place pour la récupération des lots. (tierce personne, transporteur, etc)

La maison de vente ne peut se substituer à un garde meuble : **des frais de gardiennage de 6€ HT par jour et par objet** pourront être facturés à l'acheteur à compter du 22^{ème} jour suivant l'adjudication.

4. **ORDRES D'ACHAT** : Le Commissaire de Justice, son personnel ou les experts se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui leur sont confiés, en particulier pour les amateurs ne pouvant assister à la vente. Les ordres d'achat sont une facilité pour les clients. Le Commissaire de Justice, son personnel ou les experts ne sont pas responsables pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

5. **TVA** : vente sous le régime de la marge, **le bordereau de vente remis à l'adjudicataire ne fera ressortir aucune TVA récupérable.** (en ce qui concerne les honoraires du Commissaire de Justice : rappel du CGI article 262 ter I « l'exonération de TVA lors d'une vente intracommunautaire est possible uniquement si le vendeur(ou son représentant) peut justifier le transport ». Le Commissaire de Justice n'effectuant pas le transport, l'exonération n'est pas possible.)

6. **DEFAUT DE PAIEMENT – FOLLE ENCHERE** :

A défaut de paiement intégral, l'adjudicataire sera réputé défaillant. Le Commissaire de Justice pourra poursuivre la revente du bien sur folle enchère, aux frais de l'adjudicataire défaillant qui sera tenu de payer la différence éventuelle entre son enchère initiale et le prix de revente, si celui-ci est inférieur, ainsi que les frais afférents. Il ne pourra en aucun cas prétendre au bénéfice d'une éventuelle revente à un prix supérieur.

En outre le Commissaire de Justice se réserve le droit de conserver à titre d'indemnité toute somme versée à titre d'acompte ou de consignation, sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires, et de refuser toute participation ultérieure de l'adjudicataire défaillant à ses ventes.

L'adjudicataire défaillant fera l'objet d'un signalement auprès de TEMIS (voir pages suivante)

7. **LCB-FT** :

Le Commissaire de Justice est soumis aux obligations de vigilance et de déclaration en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

A ce titre, il pourra être demandé tout justificatif relatif à l'identité, à l'origine des fonds et à l'opération. Le défaut de communication de ces éléments pourra entraîner la suspension ou l'annulation de la vente, sans indemnité.

FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCES AUX VENTES AUX ENCHERES :

NOTICE D'INFORMATION



S.V.V. LANDES ENCHERES est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de Me Nicolas DAUCHEZ ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par S.V.V. LANDES ENCHERES. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par S.V.V. LANDES ENCHERES est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilitées à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, S.V.V. LANDES ENCHERES pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et S.V.V. LANDES ENCHERES ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. S.V.V. LANDES ENCHERES, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par S.V.V. LANDES ENCHERES : par écrit auprès de S.V.V. LANDES ENCHERES 76 cours Maréchal Joffre 40100 DAX, ou par e-mail landes-encheres40@orange.fr.

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer S.V.V. LANDES ENCHERES tout changement concernant ses coordonnées de contact.

LANDES ENCHERES

S.V.V. n° 2002.397

Nicolas DAUCHEZ Commissaire de Justice

Commissaire-Priseur habilité

76 cours Maréchal Joffre - 40100 DAX

Tel : 05.58.90.96.20 – Email : contact@landes-encheres.fr